

UNSaMag

UNSA Magazine • N°236 novembre 2023 • prix : 2,50 €

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ





Soyez actrice de votre avenir
Osez l'UNSA !

► **Je découvre l'UNSA**



SUIVEZ-NOUS



UNSA Officiel



Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA

Social, paix et démocratie

Au moment où j'écris ces lignes, nous restons encore sous la sidération de l'assassinat de Dominique Bernard, de l'attaque barbare du Hamas du 7 octobre, et du décompte macabre des milliers de morts civils que les terroristes du Hamas ont déclenché, entraînant la campagne militaire d'Israël qui touche lourdement les populations de Gaza.

L'UNSA a réaffirmé que seule une solution à deux États qui se reconnaissent mutuellement permettra de garantir durablement la paix et la sécurité pour les habitants d'Israël et de la Palestine. Cette perspective semble s'éloigner avec la folie des Islamistes radicaux qui ne cessent d'afficher leur projet de la destruction totale d'Israël et de la disparition de tous les juifs de la région. Elle s'éloigne aussi avec la situation de guerre désormais installée qui s'ajoute à la faiblesse de l'autorité palestinienne, l'éclatement de ses territoires et la pression mise par les colons encouragés par l'extrême droite israélienne.

Mais pour l'heure c'est d'abord l'émotion, le dégoût qui nous touchent et bousculent même notre foi en l'Humanité.

La bataille cruciale est celle contre toutes les formes de totalitarisme, religieux ou non. Seules la force et l'unité des femmes et des hommes attachés à la démocratie et à ses principes permettront de l'emporter sur les porteurs de haine, de soumission et de mort. Pour construire la paix, il faut renforcer et faire gagner l'idéal démocratique, préalable à la construction de nos visées humanistes de liberté, d'égalité, et de fraternité.

Avec la Confédération Européenne des Syndicats, nous l'avons rappelé dans une charte qui engage tout le syndicalisme européen et qui est nôtre, à l'UNSA, désormais. La justice sociale ne peut se construire que dans la paix et la démocratie.

Sommaire

Ils-elles font l'UNSA

- Nouvelles sections **4**
- L'UNSA aux élections CSE **5**
- Portrait : nouvelle Secrétaire d'UR **6**

Actu nationale

- Une société inclusive par l'emploi **7**
- Sécurité sociale : projet de loi sans ambition **8-9**
- Non au siphonnage de l'Agirc-Arrco **10**
- Fin de vie : le droit de choisir **11**
- PLF : un budget qui fait illusion **12-13**
- PLF : mesures logement **15**
- Conférence sociale : annonces a minima **16**
- 13 octobre : pour la justice sociale **17**

Libertés & droits humains

- Notre République attaquée **18**

Europe

- Dialogue social européen **20**

Transformation écologique

- Planification écologique : mesures timides **21**

Fonction publique **22-23**

- Hommage aux agents victimes
- Meilleure prévoyance pour les agents

Focus juridique

- Mise à mal du dialogue social **24**
- Protection du lanceur d'alerte **25**

IRP

- Inégalités Femmes-hommes **26**

Culture et Société **28-29**

- Trois questions à Noémy Grohan

Ils-elles font l'UNSA

- Créateurs de sections **30**

Adhésion **30**

UNSA TPE **31**

Nos nouvelles implantations syndicales

Voici les dernières sections syndicales créées. Ce sont près de 13 392 salariés supplémentaires qui voient l'UNSA arriver à leur côté dans leur entreprise en quelques semaines.

Métallurgie

- **Safran**
Florange (57) - 182 salariés
- **Safran**
Colombes (92) - 955 salariés
- **BSH Électroménager**
Saint-Ouen-sur-Seine (93) - 543 salariés
- **SIRAIL**
La Canourgue (48) - 32 salariés

Industrie

- **SGD S.A**
St-Quentin-La-Motte-Croix-Bailly (80)
287 salariés
- **Colgate France**
Compiègne (60) - 438 salariés
- **V Mane Fils**
Le Bar-sur-Loup (06) - 1776 salariés
- **Maroquinerie de Guyenne**
Ambarès-et-Lagrave (33) - 86 salariés
- **Maroquinerie de Montereau**
Montereau-Fault-Yonne (77)
109 salariés

BTP & Matériaux

- **Eiffage Génie Civil**
Neuilly-sur-Marne (93) - 749 salariés
- **Lafarge Bétons Normandie**
Val de Reuil (27) - 76 salariés
- **Lafarge Bétons Île-de-France & Siège**
Issy-les-Moulineaux (92) - 195 salariés

Santé privée

- **Entraide et solidarité**
Tours (37) - 255 salariés
- **EHPAD Lann Eol**
Saint-Anne-d'Auray (56) - 149 salariés
- **Association Frédéric Levavasseur**
(97) - 482 salariés
- **Association centre de prévention Agirc-Arrco**
Paris (75) - 126 salariés

Sécurité

- **SAMSIIC sûreté aéroportuaire**
Nice (06) - 213 salariés

Bureau d'études

- **Alten SA**
Boulogne Billancourt (92) - 636 salariés
- **AEVIA**
Vélizy-Villacoublay (78) - 26 salariés

Banque - Assurance

- **Centre social Dou Boucaou**
Boucau (64) - 40 salariés
- **Qualisud**
Aire-sur-l'Adour (40) - 108 salariés

Transport de voyageurs

- **CA autobank** - Paris (75)
- **Crédit Agricole assurance solutions**
Paris (75) - 1777 salariés
- **AFER** - Paris (75) - 123 salariés
- **Association mutuelle le conservateur**
Paris (75) - 207 salariés
- **Hiscox** - Paris (75) - 113 salariés
- **UES Ofi** - Paris (75) - 436 salariés
- **Zurich Insurance**
Paris (75) - 189 salariés
- **FNGRP** - Paris (75) - 126 salariés
- **Sienna gestion** - Paris (75) - 49 salariés
- **Union financière de France banque**
Paris (75) - 15 salariés

➤ Comment créer une section syndicale ?

Téléchargez le mode d'emploi

<https://vu.fr/XFjql>



Pour créer une section UNSA dans une entreprise ?

Contactez-nous :

developpement@unsa.org

ou contactez UNSA Please

au 09 69 36 00 70



Isabelle Reynaud - Gilles Mondon

UNSA MAGAZINE 236 NOVEMBRE 2023 - CE MAGAZINE COMPORTE DES PAGES SPÉCIALES : AMPLIFIONS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT ESCURE
DIRECTRICE DE RÉDACTION : KARINE AUTISSIER - RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-PIERRE GILET - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : BÉATRICE BERNARD
PHOTOS : UNSA - ADOBE STOCK - MAQUETTE : UNSA CRÉA'COM - COMPOSITION : TACTIC IMPRESSIONS - RÉGIE PUBLICITAIRE : BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY
93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - IMPRIMERIE : TACTIC IMPRESSIONS - 27, AVENUE LOUIS DE BROGLIE - BÂT. H6 - 95500 LE THILLAY - TÉL. : 01 39 86 19 08
REVUE MENSUELLE CPPAP N°0123 S 05098 ISSN 1283-9396 - DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 2023 - TIRAGE : 40 000 EXEMPLAIRES.
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES : 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - FAX : 01 48 18 88 99 - COURRIEL : CONTACT@UNSA.ORG

Voici quelques résultats électoraux des sections UNSA

➔ Retrouvez tous les résultats électoraux du moment sur notre site : <https://www.unsa.org/2981>

L'UNSA devient représentative à l'Établissement français du sang

L'opérateur civil unique de la transfusion sanguine regroupe 4497 salariés dans 14 CSE.

L'UNSA devient le 4^e syndicat avec 10,1 %. LA CFDT obtient 38 %, FO 24 % et la CGC 18 %.

- CSE Île-de-France, l'UNSA devient le 2^e syndicat avec 33,1 % ;
- CSE Bretagne, l'UNSA devient le 2^e syndicat avec 19,8 % ;
- CSE Grand-Est, l'UNSA devient le 2^e syndicat avec 17,7 % ;
- CSE Centre Pays-de-Loire, l'UNSA devient représentative avec 14,9 % ;
- CSE Hauts-de-France Normandie, l'UNSA devient représentative avec 10,5 % ;
- L'UNSA obtient également 4,6 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 1,3 % en PACA.



UES Bab Crèches (Babilou Evancia) - 4096 salariés - Bois Colombes (92)

Service à la personne, l'UNSA remporte haut la main les élections avec 100 % des voix et des sièges, et un gain de 1107 voix.



Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) - 1730 salariés - Strasbourg (67)

L'UNSA renforce sa 1^{ère} place, devenant le syndicat majoritaire avec 57 %, progressant de 30 points et de 340 voix.



Clemessy Eiffage Energy Services - Métallurgie - 3972 salariés

Couvrant 10 des 14 CSE, l'UNSA confirme sa première place avec 47,7 % soit 1069 voix.

- CSE Nucléaire - Mulhouse (68), 900 salariés, l'UNSA obtient 41 % ;
- CSE Mulhouse (68), 810 salariés, l'UNSA obtient 61 % ;
- CSE Bihorel (76), 422 salariés, l'UNSA obtient 51 % ;
- CSE Colmar (68), 180 salariés, l'UNSA obtient 100 % ;
- CSE Starsbourg (67), 154 salariés, l'UNSA obtient 77 % ;
- CSE Ingre (45), 132 salariés, l'UNSA obtient 100 % ;
- CSE Metz (57), 116 salariés, l'UNSA obtient 76 % ;
- CSE Reims (51), 82 salariés, l'UNSA obtient 100 % ;
- CSE Martigues (13), 68 salariés, l'UNSA obtient 78 %.



Lectra - 861 salariés - Paris (16^e)

Métallurgie, l'UNSA obtient 43,4 % des voix, progressant de 85 voix et de 3,5 points.

Nestlé France SAS - Industries alimentaires - 2200 salariés

L'UNSA confirme sa représentativité avec 12,5 % des voix, et ce malgré la fermeture de deux établissements.

- CSE Force de vente - Issy-les-Moulineaux (92) - 464 salariés, l'UNSA est le 2^e syndicat avec 29,1 % ;
- CSE Challerange (08) - 114 salariés, l'UNSA obtient 42,4 % progressant de 30 points ;
- CSE Boué (02) - 375 salariés, l'UNSA fait son entrée au CSE et obtient 5,8 % des voix ;
- CSE Dieppe (50) - 397 salariés, l'UNSA obtient 6,5 %.

Coca-Cola Midi - 243 salariés - Signes (83)

Production Boissons sans Alcool, l'UNSA devient 1^{ère} ex-aequo avec 39,7 % (+15 points).

Quadiant France - 546 salariés - Reuil-Malmaison (92)

Métallurgie, l'UNSA devient représentative avec 17,6 % gagnant 69 voix.

Clinique de Tournan - 161 salariés - Tournan-en-Brie (77)

Hospitalisation privée, l'UNSA devient majoritaire avec 90 % et un gain de 92 voix.

Pensez à envoyer vos procès-verbaux à resultats@unsa.org

*CSE : Comité social et économique

Bienvenue à la nouvelle secrétaire de l'UR Centre-Val de Loire



Virginie Dabbarh-Forte a pris la tête de l'Union régionale Centre-Val de Loire le 8 octobre dernier. Nous lui avons demandé de se présenter et d'exposer ses priorités pour l'UR pour les prochains mois.

Professeure d'espagnol, j'ai milité pendant 13 ans au sein de mon syndicat, le SE-Unsa puis de ma fédération, l'UNSA-Éducation.

L'an passé, j'ai humblement intégré « l'interpro » en tant que secrétaire adjointe de l'Union départementale du Loiret avec pour mission de suivre les adhésions pour le secteur développement. Bien consciente d'avoir un monde à découvrir, la richesse et la diversité des missions sont une véritable motivation à mon engagement actuel.

Le 6 octobre dernier, j'ai été élue secrétaire régionale de la région Centre-Val de Loire. Je succède à Jessica Gouineau, qui a obtenu une mutation inespérée en Bretagne.

Pour les mois à venir, je souhaite poursuivre le travail engagé. Mes priorités sont le développement, l'accompagnement des

sections et la formation. La formation est un incontournable pour un accompagnement de qualité et un levier essentiel pour sécuriser les militantes et les militants dans leurs missions quotidiennes et monter en compétences.

Il m'importe également en ce début de mandature de renforcer la connexion avec « le terrain ». Cela est nécessaire pour mieux appréhender les enjeux et les besoins. Pour cela, je prendrai appui sur les unions locales et départementales mais j'irai aussi à la rencontre des adhérents et militants.

Je continuerai également mes missions pour le secteur développement, particulièrement le suivi et la relance du syndicat UNSA TPE, avec en ligne de mire, les élections TPE de fin 2024.

Je crois en la force du collectif et j'espère que le bleu UNSA continuera à rayonner partout en Centre-Val de Loire.

Marie-Noëlle Rousse

À vos Agendas

Le prochain « Rendez-vous de l'UNSA » aura lieu le 12 décembre 2023.

Michel Noblecourt, journaliste au Monde, viendra échanger sur le syndicalisme et l'extrême droite.

L'extrême droite se banalise. Qu'il s'agisse du Rassemblement national ou d'Éric Zemmour, ces partis construits autour de la discrimination des étrangers, du rejet de l'immigration et d'une conception sécuritaire de la société sont désormais installés en politique et souhaitent gouverner.

De 2017 à 2022, le vote des sympathisants des syndicats est passé de 13 % à 21 % en faveur de Marine Le Pen. Si le RN n'abandonne pas les fondamentaux de son histoire, il revendique de plus en plus une politique sociale.

Que pouvons-nous savoir de ce que fera l'extrême droite en matière de travail et de démocratie sociale si elle arrivait au pouvoir ? Quelles conséquences cela aurait-il sur les droits sociaux ? les travailleurs ne votent-ils pas en réalité contre leurs propres intérêts ?

Il est possible de retrouver en ligne, dans la rubrique « écouter-voir » sur unsa.org, les précédents rendez-vous de l'UNSA.



Emploi et handicap

Développer une société inclusive par l'emploi

©Jacob Lund-stock.adobe.com

Même si le taux de chômage des travailleurs handicapés est supérieur à celui de la population générale, il est intéressant de constater que celui-ci a baissé entre 2015 et 2022, passant de 17,5 % à 12 %. En analysant plus finement cette évolution, deux périodes sont à distinguer :

- Entre 2015 et 2019, la baisse du taux de chômage est comparable à celle de la population générale.
- La crise sanitaire de 2020 a eu un impact plus important sur les comportements d'activité du fait de la sensibilité à la situation sanitaire.

Depuis la situation s'améliore mais il convient de prendre en compte le fait que les travailleurs handicapés sont plus âgés que la moyenne et sont davantage des ouvriers et des employés.

Pendant la crise sanitaire, les organismes se sont préoccupés de leur situation notamment en formulant des recommandations concernant la situation des travailleurs handicapés au regard du télétravail, de l'isolement ou de la reprise d'activité.

De nombreux textes allant de l'examen d'une ordonnance apportant des droits aux détenus, à des projets de loi tels que le projet pour le Plein emploi ou encore des projets de décrets sur les aides à l'embauche en contrat d'apprentissage, l'obligation d'emploi des TH, la réforme des ESAT... ont fait l'objet de nombreux travaux du Comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) tout comme la prise en compte dans les référentiels de compétence et de certification de la problématique handicap.

La mise en place des CDD dits « tremplins », de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a révélé le manque d'indicateurs pour évaluer les politiques publiques en faveur des personnes handicapées.

Dans son plan stratégique 2023-2027, Vers le plein emploi des personnes en situation de handicap, l'AGEFIPH a pour ambition de viser le plein emploi à horizon 2027 avec une attention particulière à destination des jeunes, des seniors et des personnes à handicap invisible. Alors que les entreprises vont progressivement sortir de la procédure d'accords agréés par l'État, des mesures seront nécessaires pour accompagner les entreprises et les partenaires sociaux afin de maintenir l'emploi, lutter contre la désinsertion professionnelle et développer le recrutement des travailleurs handicapés.

Pour l'UNSA, des synergies doivent être créées entre tous les acteurs et toutes les actrices de l'orientation, de la formation, de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi, les acteurs économiques ainsi que les partenaires sociaux pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. L'articulation entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs de droit spécifique doit être repensée.

L'emploi constitue un puissant levier pour développer une société plus inclusive qui prend en compte les talents et compétences de chacun pour faire de l'égalité des chances une réalité !

Martine Vignau

Du 20 au 26 novembre 2023, la 27^e semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap aura pour thème « La transition numérique : un accélérateur pour l'emploi des personnes handicapées ».

Retrouver toutes les initiatives sur
<https://www.semaine-emploi-handicap.com/la-liste-des-evenements>

Sécurité sociale

Un Projet de loi de financement sans objectifs, sans ambition



©ocean2508-stock.adobe.com

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale est en cours d'examen au Parlement. Ce texte est une succession de mesures dont les objectifs sont plus que flous et qui ne répondent pas aux enjeux.

Les mesures visant à renforcer la prévention et l'accès aux soins : un manque flagrant d'ambition

- Faciliter l'accès au vaccin contre le papillomavirus dès 11 ans : une grande campagne de vaccination gratuite va être lancée dans tous les collèges de France.
- Prise en charge intégrale et sans ordonnance des préservatifs pour les moins de 26 ans.
- Remboursements des protections hygiéniques réutilisables pour toutes les femmes de moins de 26 ans ainsi que pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Pour l'UNSA il faut passer d'un système du tout curatif à un système où la prévention devrait être au cœur du système. Ces mesures vont donc dans le bon sens même si elles restent bien insuffisantes.

Lutter contre la fraude, des mesures à suivre

- Renforcement des obligations des plateformes numériques pour garantir le paiement des cotisations sociales dues par leurs utilisateurs et ainsi leur assurer de meilleures prestations sociales.
- Annuler en cas de fraude la participation de l'Assurance maladie à la prise en charge des cotisations sociales de praticiens et auxiliaires médicaux. Le coût total des exonérations payées par l'Assurance maladie s'élève à 1,2 milliard d'euros.

Pour l'UNSA, la fraude, d'où qu'elle vienne, doit être combattue. Dans un système de protection sociale collectif où « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », la lutte contre la fraude fait partie des éléments qui ne peuvent être balayés d'un revers de main. Dans la branche maladie, nous savons que celle-ci est particulièrement importante chez des professionnels de santé.

L'UNSA soutient ces deux mesures et leurs mises en applications effectives.

Mieux articuler la complémentaire santé solidaire (C2S) avec certains minima sociaux : une simplification utile

Le PLFSS propose d'étendre l'attribution simplifiée de la C2S aux allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), de l'allocation spécifique (ASS), et de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ).

Toute simplification permettant un meilleur accès aux droits des assurés sociaux va dans le bon sens. Mais les critères pour y avoir droit sont parfois complexes et le décalage d'application dans le temps, selon le minima social, ne facilite pas non plus la compréhension du dispositif global. Aujourd'hui, beaucoup d'assurés sociaux ne disposent pas d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. Afin d'y remédier, l'UNSA milite pour que certains publics fragiles tels que les jeunes sans emploi, les demandeurs d'emploi en fin de droit à la portabilité de la complémentaire santé ou encore les retraités, puissent également bénéficier d'un accès à la C2S.

Mesure pour « veiller » à la pertinence des arrêts maladie : inacceptable

L'employeur pourra mandater une entreprise privée afin de contrôler les patients en arrêt de travail. Si le médecin contrôleur conclut au caractère injustifié de l'arrêt alors le versement des indemnités journalières sera suspendu automatiquement.

Cette mesure est inacceptable. Ces contrôles sont et doivent rester au cœur des missions de l'Assurance maladie. Demander aux employeurs de payer une officine privée et donner à celle-ci des prérogatives qui incombent à l'Assurance maladie est un mauvais coup porté à la Sécurité sociale. Au final, c'est une mesure qui va augmenter le coup pour les employeurs et qui risque - en pleine pénurie de médecins - de pousser les médecins libéraux à accepter des missions mieux rémunérées qu'une consultation en cabinet.

Objectif national des dépenses d'Assurance maladie : des moyens très en deçà des besoins

L'ONDAM (Objectif national des dépenses d'Assurance maladie), en progression de 3,2 %, est un objectif de dépenses à ne pas dépasser en matière de soins de ville et d'hospitalisation dispensés dans les établissements privés ou publics, mais aussi dans les centres médico-sociaux.

Selon les dernières prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'ONDAM progresserait moins vite en 2024 que l'inflation.

Avec cet ONDAM, il sera impossible de répondre aux attentes légitimes du personnel soignant, tant en termes de rémunérations, que de conditions de travail. Le gouvernement va, une fois de plus, mettre la pression sur l'hôpital qui est déjà en crise. Pour l'UNSA c'est intolérable.

Une trajectoire financière durablement déficitaire, par manque de courage politique sur le volet des recettes

Alors que le déficit pour 2023 serait de - 8,8 milliards d'euros, le gouvernement table sur un déficit encore plus important qui devrait se creuser dans les prochaines années.

Mais alors que la population vieillit, que le nombre d'assurés sociaux atteints de maladies chroniques augmente, que les dépenses de santé ne cessent de croître et que de nouveaux besoins se font jour, ce PLFSS n'acte aucune mesure financière forte pour répondre à ces enjeux majeurs. Cette absence de choix politiques pourrait à terme menacer notre système de protection sociale. Pour l'UNSA, il est donc urgent de réfléchir aux recettes de notre système.

Ainsi pour répondre à un problème de financement structurel du système, le gouvernement aurait pu opter pour la hausse des taxes sur les ventes d'alcool ; une meilleure répartition du produit de la fiscalité environnementale ; la reprise de la dette Covid par l'État ou encore de conditionnaliser les exonérations de cotisations sociales employeurs et supprimer l'exonération des cotisations employeur « Famille » pour les salaires de 2,5 SMIC à 3,5 SMIC. Pourtant il n'en est rien !

Le gouvernement remet ainsi à plus tard des choix politiques essentiels pour pérenniser l'équilibre de la Sécurité sociale et financer des politiques publiques adaptées aux enjeux...

Ce PLFSS manque clairement d'ambition et ne répond pas aux enjeux de la Sécurité sociale, ni aux besoins des assurés sociaux. Face à cette situation l'UNSA a émis, dans toutes les caisses nationales de Sécurité sociale, un vote défavorable sur le PLFSS 2024.

Dominique Corona

Retraites Agirc-Arrco

L'UNSA dit non au siphonnage des réserves !



©magele-picture-stock.adobe.com

Sans doute piégés par leurs approximations de l'hiver 2023, le gouvernement et en premier lieu Olivier Dussopt se trouvent confrontés à une difficulté pourtant prévisible : trouver de l'argent pour financer les petites retraites de base, et remonter le niveau du minimum contributif pour atteindre, ou approcher, le Graal des 85 % du SMIC pour une carrière complète !

L'idée a rapidement cheminé. Les comptes de l'Agirc-Arrco affichent de solides réserves. Il suffit de se servir. Argument vicieux s'il en est, la réforme des retraites devrait « enrichir » le régime complémentaire d'environ 22 milliards d'euros sur 15 ans. Il n'y aurait donc qu'à se servir dans cette manne.

Sauf que...

La réforme des retraites, c'est le gouvernement qui l'a voulue, pas les partenaires sociaux... La Caisse de retraite n'a pas à éponger les déficits liés aux mauvaises anticipations du gouvernement.

Les réserves des régimes complémentaires n'appartiennent ni aux syndicats, ni aux organisations patronales gestionnaires, ni au gouvernement. Cet argent, c'est celui des salariés et il ne peut être détourné à d'autres fins que le service des points de retraite acquis.

Sauf que ...

Cela a été claironné sur tous les tons, le rapport défavorable entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités va s'aggraver au fil des ans... C'était même l'argument choc de la réforme. L'Agirc-Arrco aura donc besoin de ses réserves pour garantir le niveau des pensions des retraités assujettis au régime complé-

mentaire. Lorsqu'elle s'est retrouvée en difficultés ponctuelles ou plus durables, l'Agirc-Arrco n'a compté que sur ses propres ressources, sans solliciter l'aide du gouvernement.

La manœuvre grossière qui viserait à opposer la « rente confortable » servie aux bénéficiaires du régime complémentaire aux maigres subsides générés par le minimum contributif, fait long feu. Les bénéficiaires du minimum contributif sont aussi bénéficiaires de l'Agirc-Arrco. La proposition d'Olivier Dussopt consisterait à prendre dans la poche gauche des travailleurs et des retraités du privé pour remplir (un peu) leur poche droite.

Inacceptable !

L'Agirc-Arrco a inscrit à son agenda le chantier du relèvement des petites pensions. Nous en prenons acte et suivrons l'évolution de ce dossier.

À l'UNSA, nous avons des propositions ! Et nous avons des pistes à conseiller au ministre pour trouver des fonds pour financer les régimes de base :

- revalorisation des salaires du public et du privé ;
- lutte contre le temps partiel non choisi, générateur de micro salaires ;
- égalité salariale femmes – hommes ;
- conditionnalité des exonérations des cotisations employeur.

Rappelons l'évidence que de meilleurs salaires, ce sont des cotisations plus importantes donc plus d'argent pour les retraites, pour peu que l'on cesse de décharger les employeurs de leurs cotisations sociales.

Jean-Marc Schaeffer

Pour le droit à l'euthanasie et l'aide active à mourir



©sudokl-stock.adobe.com

Le Pacte progressiste pour la fin de vie, dont l'UNSA Retraités est membre depuis mars 2023, vient de publier une nouvelle tribune revendiquant le droit à l'euthanasie et l'aide active à mourir.

À l'initiative de la MGEN, le Pacte progressiste est un regroupement de 22 associations, de mutuelles et de syndicats, dont l'UNSA Éducation, pour agir collectivement afin d'obtenir une nouvelle loi sur la fin de vie.

Le texte de la Tribune

Nous, porte-paroles du Pacte progressiste, appelons le président de la République, la Première ministre et les membres du gouvernement en charge de la future loi visant à la mise en place d'un modèle français de la fin de vie, et notamment de légalisation de l'aide active à mourir, à ne pas abandonner, dans leur projet de loi, les malades devenus incapables de bénéficier d'un suicide assisté.

Nous pensons particulièrement aux personnes atteintes de maladies dégénératives à un stade avancé de la maladie, ou aux personnes qui ne sont plus en capacité d'agir elles-mêmes, de se mouvoir et donc ne pourront pas bénéficier d'un suicide assisté pour mettre fin à des souffrances qu'elles jugeraient trop présentes et qui s'apparentent à une longue agonie. Le rôle des médecins est essentiel dans ces prises en charge. Ces situations humaines et médicales appellent une réponse adaptée qui aille parfois au-delà des soins palliatifs dont ces personnes peuvent bénéficier.

Selon un sondage réalisé par le site d'informations médicales Medscape, en juin 2020, 71 % des médecins se sont prononcés « pour autoriser l'euthanasie ou le suicide médicalement assisté, dont 29 % sous conditions ». Il est faux de prétendre que les médecins français seraient différents des médecins néerlandais, belges, luxembourgeois, espagnols, portugais, ou encore canadiens, en refusant d'aider des patients atteints de maladies graves et incurables, même si le pronostic de décès n'est pas engagé à court terme, à bénéficier d'une mort choisie, dans le strict respect de leurs volontés énoncées en conscience.

Le modèle français d'accompagnement à la fin de vie doit absolument permettre le suicide assisté (auto-administration d'un médicament létal) et l'euthanasie (administration d'un médicament létal par un tiers, le plus souvent par un médecin, dans le cadre d'un parcours de soins). Légaliser le seul suicide assisté et laisser en dehors du champ de la loi ceux qui ne sont plus aptes à un tel geste, soulèverait un problème d'égalité des citoyens, ce qui constituerait une difficulté éthique majeure. C'est ce que dénonce le Comité consultatif national d'éthique, dans son avis 139. C'est, en outre, la position majoritaire de la Convention citoyenne sur la fin de vie, qui s'est notamment prononcée pour une mise en place conjointe du suicide assisté et de l'euthanasie, considérant que choisir une des deux solutions ne répondrait pas à la diversité des situations rencontrées.

Comme dans tous les pays qui ont légalisé l'euthanasie, les soignants bénéficieront d'une clause de conscience qui les autorisera à refuser de pratiquer un tel soin de fin de vie, dès lors qu'ils s'engageront à transmettre le dossier médical de leur patient à un confrère qui le pratiquera, dans les conditions de consentement et de sécurité prévues par la loi votée par le Parlement français.

Au nom de l'égalité entre tous et du droit à la dignité jusqu'au bout, le futur modèle français doit pouvoir répondre à toutes les situations de fin de vie. Chaque personne en France doit pouvoir décider et faire respecter son libre choix jusqu'au bout.

L'équipe UNSA Retraités

PLF 2024 : un budget qui fait illusion

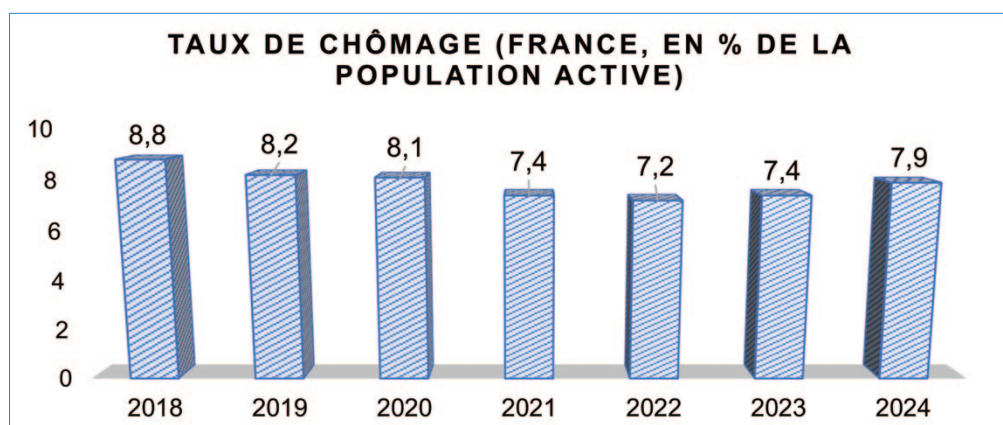
Les annexes « Travail et emploi » du Projet de Loi de finances (PLF) 2024 présentent les budgets consacrés aux politiques publiques pour l'emploi, la formation professionnelle et le travail.

Si les crédits de la mission Travail et emploi du PLF 2024 sont en augmentation de 1,7 milliard d'euros, le budget affecté à la politique de l'emploi et notamment aux contrats aidés est en diminution. Pour justifier cette diminution, le gouvernement s'appuie sur son objectif « plein emploi » et sur la baisse du chômage. Sauf que les perspectives d'évolution de l'emploi et du chômage sont plutôt négatives pour l'année prochaine. Le taux de chômage pourrait augmenter de 7,8 % ou 7,9 % fin 2024, contre 7,2 % aujourd'hui, selon la Banque de France et l'OFCE. Pour l'UNSA, il vaut mieux prévenir que guérir et se garder ici de tout optimisme.



©hedgehog94-stock.adobe.com

Le budget global est renforcé notamment pour accompagner la création de France Travail. L'objectif clairement affiché est de mieux coordonner les opérateurs de l'emploi et de l'insertion avec en toile de fond la volonté que l'emploi soit l'unique solution pour tous les demandeurs d'emploi, quelle que soit leur situation sociale. Le PLF 2024 prévoit ainsi la création de 300 emplois supplémentaires pour prendre en charge l'accompagnement des allocataires du RSA. Trois cents millions d'euros supplémentaires sont aussi accordés à Pôle emploi. Cependant, la subvention de l'État reste identique et c'est l'Unédic qui doit porter seule la charge de l'augmentation du budget dans le cadre du déploiement du France Travail.



Source : INSEE, OFCE, 2023

Note : au 4^e trimestre de chaque année, prévisions pour 2023 et 2024.

C'est inacceptable ! L'Unédic finance déjà 70 % du budget de Pôle emploi. Les recettes de l'Unédic (cotisations et CSG activité) doivent servir prioritairement à couvrir le risque du chômage par le versement d'une allocation.

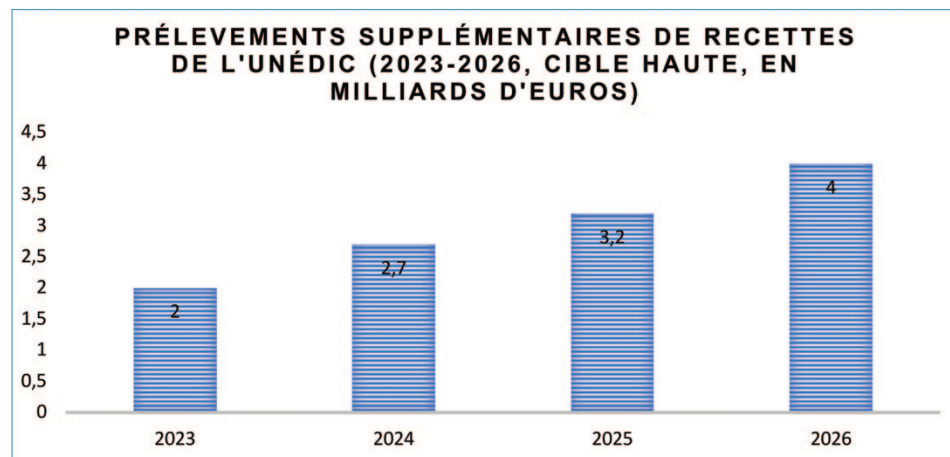
Un soutien massif à l'apprentissage qui s'inscrit dans la durée mais qui pose question

Pour atteindre l'objectif du « million d'apprentis » par an d'ici la fin du quinquennat, l'État investit non seulement 3,5 milliards d'euros pour palier la hausse des aides à l'embauche (6000 € par apprenti embauché quels que soient l'âge et la certification préparée) et compense les exonérations de cotisations sociales à hauteur de 1,6 milliard d'euros. En même temps, des économies sont prévues à hauteur de 540 millions d'euros sur les niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage qui financent les CFA.

Pour l'UNSA, les aides à l'embauche doivent être davantage ciblées sur les personnes les moins diplômées. De plus, la baisse continue des niveaux de prise en charge interroge sur la volonté réelle de parvenir à développer l'apprentissage et particulièrement sur les niveaux 3 et 4⁽¹⁾, alors que des secteurs d'activité sont en tension. De plus, il ne faut pas ignorer qu'investir dans l'apprentissage génère de la valeur ajoutée et permet aussi à des milliers de jeunes de s'insérer durablement dans l'emploi.

(1) Niveau 3 et 4 : Bac et infra Bac

Par ailleurs, l'État poursuit son soutien à « France compétences » à hauteur de 2,5 milliards d'euros en 2024. Pour rappel, l'organisme chargé de la ventilation des fonds de la formation professionnelle et de l'alternance est en déficit structurel depuis 2019. Ici aussi, l'Unédic, par une partie de ses excédents, est mise à contribution. L'UNSA réclame que les excédents de l'Unédic soient entièrement utilisés pour réduire la dette du régime d'assurance chômage et pour améliorer les droits des demandeurs d'emploi.



Source : document de cadrage pour la négociation d'assurance chômage, 2023

Note : ce « prélèvement » est réalisé par une moindre compensation des exonérations de cotisations sociales. À noter, qu'en plus de cette « ponction », la contribution de l'Unédic à Pôle emploi doit passer de 11 % des recettes de l'organisme à hauteur de 12 et 13 % en 2026.

Une relance du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Afin de poursuivre l'effort pour « remettre les personnes en emploi », l'État a finalement revu sa copie et prévoit de doter les PIC et les Plan régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) sur la période 2024-2027 de 3,9 milliards d'euros, dont 1,1 milliard pour l'année 2024. Pour rappel, ce sont 15 milliards d'euros qui avaient été fléchés pour la période 2017-2022. Cette baisse est justifiée là aussi par le gouvernement par la diminution passée du chômage et ses perspectives futures optimistes. Par ailleurs, en élargissant le ciblage du PRIC aux seniors de plus de 55 ans et aux travailleurs handicapés, le risque est de réduire l'enveloppe destinée à l'origine aux plus éloignés de l'emploi.

Des moyens insuffisants pour l'expérimentation Territoires zéro chômeurs de longue durée (TZLCD)

Le gouvernement a annoncé cet été la baisse de la contribution financière par emploi à 95 % du SMIC brut contre 102 % auparavant, soit 122 € de moins pour un temps plein mensuel.

Alors que 2500 personnes ont pu rompre avec la précarité et l'isolement, que la Commission européenne a lancé un fonds d'amorçage pour des projets de ce type et que des initiatives similaires au Pays Bas ou en Italie voient le jour, l'UNSA regrette que l'État ait fait le choix de baisser la contribution financière par emploi.

Si l'enveloppe allouée de 69 millions d'euros est en augmentation par rapport à 2023 en raison de l'inclusion progressive de nouveaux territoires dans le dispositif, elle ne permettra pas

de mettre en œuvre efficacement le droit à l'emploi dans les territoires ainsi que le déploiement de l'expérimentation sur d'autres territoires.

Une réduction des contrats aidés à déplorer

Environ 82 000 contrats aidés (CIE, PEC⁽²⁾) sont budgétés pour 2024, en forte baisse par rapport à 2023, année pour laquelle 120 000 emplois sont financés. Le gouvernement argue encore de la bonne situation de l'emploi pour réduire ses financements. Comme nous l'avons déjà dit, les perspectives d'emploi étant loin d'être aussi positives, le moindre intérêt porté aux contrats aidés ne relève sûrement que d'une logique budgétaire, que l'UNSA déplore.

Contrats d'engagement jeunes (CEJ) : des objectifs maintenus

Au niveau des CEJ (dispositif qui a succédé à la Garantie jeunes), le nombre de 300 000 contrats demeure inchangé par rapport à 2023. Si l'UNSA salue la pérennisation des moyens alloués, l'efficacité du dispositif ne doit pas se cantonner à une évaluation quantitative mais aussi à une évaluation qualitative. Cela impose en effet une obligation de résultats en termes d'emplois de qualité. Enfin, l'UNSA regrette que le CEJ passe à côté d'une ambition plus universelle qui ne résout pas le problème de la précarité chez les jeunes. À cet effet, l'UNSA revendique toujours un revenu minimum garanti pour les jeunes.

Globalement, ce PLF 2024 est révélateur d'un choix politique assumé, marqué par la ritournelle du « en même temps » sur fond d'acrobaties entre les lignes budgétaires.

Christine Savantré - Jérôme Leleu - Patrice Bedouret

(2) CIE : Contrat initiative emploi, secteur marchand / PEC : Parcours emploi-compétences, secteur non-marchand.

15 milliards d'€ par an

C'est le coût de l'imprévoyance en France, estimé par l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV, c'est-à-dire le **montant des prestations de prévoyance non servies, par défaut ou insuffisance de couverture**, aux personnes rencontrant des situations d'incapacité, d'invalidité, de perte d'autonomie ou de décès. Ces insuffisances entraînent pour les personnes concernées et leurs proches **des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chance**.

Les actifs : 8,5 milliards d'€

Arrêts
de travail

1,9 milliard d'€

Invalidité

2,1 milliards d'€

Aidance

1,2 milliard d'€

Décès

3,1 milliards d'€

56%

Les enfants : 2,2 milliards d'€

Handicap

15%

Les seniors : 4,3 milliards d'€

Aidance

652 millions d'€

Perte
d'autonomie

3,1 milliards d'€

Décès

598 millions d'€

29%



Pour en savoir plus



Pour plus d'information, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



PLF 2024

Une crise du logement passée sous silence



©Seventyfour-stock.adobe.com

Outre une enveloppe budgétaire supplémentaire de 400 millions d'euros pour les APL, conséquence naturelle de la revalorisation des prestations et le dispositif MaPrimeAdapt', qui fusionnera le 1^{er} janvier 2024 avec trois aides existantes, les mesures en matière de logement du PLF 2024 ne sont que des aménagements de dispositifs déjà en place et ne répondent pas aux enjeux d'une politique de logement abordable et durable pour toutes et tous.

Manquant d'ambition face à la crise du logement, le PLF 2024 réajuste, proroge, révisé quelques dispositifs existants, notamment dans les zones tendues :

- pour libérer du foncier en faveur de la construction de logements collectifs ;
- pour maintenir et développer la cohabitation intergénérationnelle solidaire, en maintenant l'exonération fiscale ;
- pour limiter la location de meublés de tourisme de type Airbnb, en modifiant la fiscalité ;
- pour encourager la première accession à la propriété, en prorogeant le prêt à taux zéro (PTZ) ;
- pour stimuler la location et promouvoir le logement intermédiaire en révisant le zonage communal.

Ce saupoudrage de mesures va à l'encontre d'un plan de construction coordonné et varié qui :

- organiserait l'implantation des logements, notamment au regard des bassins d'emplois ;
- correspondrait à la diversité des demandes ;
- répondrait aux problématiques de lien social et de climat.

Soutien insuffisant à la rénovation des bâtiments pour répondre à la crise énergétique et climatique

Cette année encore, la rénovation des logements privés et des bâtiments de l'État est largement soutenue. Des dotations supplémentaires par rapport à 2023 sont engagées, mais sont

insuffisantes au regard de l'ampleur de la tâche (par exemple, 673 000 locations classés G à rénover d'ici à un an sous peine de sortir du parc locatif) et de l'urgence climatique :

- + 1,6 milliard d'euros au dispositif MaPrimeRénov' avec des conditions renouvelées ;
- + 0,9 milliard d'euros pour les bâtiments publics ;
- un abondement de 500 millions d'euros du fond vert pour la rénovation des écoles ;
- une réduction du taux de TVA pour les opérations « Seconde vie » des bâtiments pour les bailleurs sociaux.

Consolidation de la politique d'hébergement d'urgence

La lutte contre le sans-abrisme continue à être fortement accompagnée mais ne suffit pas à satisfaire les besoins. L'hébergement d'urgence ne doit être qu'une passerelle vers l'attribution d'un logement pérenne dans des délais raisonnables :

- poursuite du plan Logement d'abord II avec 30 000 nouvelles places d'intermédiation locative dans le parc privé et 10 000 nouvelles places en pensions de famille sur 2023-2027 ;
- pérennisation de 1 500 places d'hébergement d'urgence pour les femmes sans domicile sortant de maternité ;
- maintien de 203 000 places d'hébergement d'urgence.

Alors que tout le monde s'accorde à dire que le logement pourrait devenir la bombe sociale de demain, traiter la crise du logement par des mesures correctives de dispositifs existants ne suffit pas. Cela ne répond pas aux besoins et aux attentes des citoyens. Il faut réellement s'attaquer aux causes et agir en priorité sur l'offre de logements, notamment en donnant les moyens d'une construction massive de logements sociaux et intermédiaires et sur la hausse des coûts directs et indirects, notamment en refondant les aides au logement.

Rachel Brishoual

Conférence sociale : des annonces a minima



De gauche à droite, Vanessa Jereb, Martine Vignau, Jessica Gouineau, Florence Dodin, Dominique Corona, Laurent Escure. 

Création d'un Haut Conseil des rémunérations, refonte de l'index égalité professionnelle, conditionnalité des aides publiques accordées aux entreprises... À l'issue de la Conférence sociale sur les bas salaires dans le secteur privé, la Première ministre a fait des annonces a minima, qui restent en dessous des attentes de l'UNSA et de la crise du pouvoir d'achat.

Lors de cette journée, l'UNSA a porté ses revendications sur les salaires, le pouvoir d'achat et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

- Donner un coup de pouce indispensable pour les travailleurs pauvres.
- Trouver des réponses sur les questions des temps partiels subis, des contrats courts source de précarité financière des travailleurs.
- Réaffirmer que le Smic doit rester le salaire minimum garanti à l'embauche et qu'il est inacceptable que les travailleurs soient rémunérés durant de nombreuses années à ce « plancher ».

Pour améliorer les salaires tout au long de la carrière, l'UNSA a proposé :

- la prise en compte systématique de l'ancienneté ;
- la limitation de la durée d'exonération des cotisations sociales employeurs en cas d'inaction ;
- la conditionnalité des exonérations des cotisations sociales. Beaucoup d'aides aux travailleurs pauvres et précaires sont conditionnées, il ne peut y avoir 2 poids, 2 mesures ;
- l'obligation de réviser les classifications ;
- le mécanisme d'ajustement des plus bas niveaux de rémunération.

Les mesures gouvernementales

Création d'un Haut Conseil aux rémunérations

Objectif : suivre et accompagner la révision des classifications et prévenir les tassements des grilles, suivre les mécanismes de

partage de valeurs, et analyser l'utilisation des temps partiels subis et des contrats courts. Les concertations sur la mise en place de ce Haut Conseil débiteront en décembre.

Branches dont les minima sont en dessous du Smic

Les branches concernées seront reçues prochainement par le ministre du Travail. Espérant un électrochoc, le gouvernement a décidé de publier la liste des conventions concernées. La Première ministre a indiqué, faute d'amélioration d'ici le 1^{er} juin 2024, que le gouvernement proposerait au Parlement un texte de loi permettant de diminuer très modestement les exonérations sociales pour les entreprises des branches concernées. Le mécanisme complexe sera précisé à ce moment-là. Cette mesure est insuffisante.

La bonne réponse aurait été de supprimer les exonérations de cotisations sociales pour tous les échelons en dessous du Smic.

Égalité professionnelle femmes-hommes

L'index égalité de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sera revu d'ici 18 mois, en lien avec la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale. L'index actuel a atteint ses limites. Il faut le rendre plus lisible et obligatoire dans les entreprises dès 11 salariés et également renforcer les pénalités financières en cas de non-publication de l'index ou d'absence de progrès sous 3 ans.

Mise en place d'une mission sur les exonérations de cotisations sociales et sur l'analyse des interactions entre exonérations, salaires et primes d'activité

Les partenaires sociaux seront parties prenantes. L'UNSA demande : conditionnalité des aides aux entreprises, suppressions des exonérations de cotisations pour les salaires compris entre 2,5 et 3,5 Smic.

Dominique Corona

Journée de mobilisation

Ensemble contre l'austérité, pour la justice sociale

Vendredi 13 octobre 2023, des mobilisations ont eu lieu partout dans notre pays à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de l'intersyndicale française, pour défendre les droits des travailleurs et porter leurs revendications.

En France, comme en Europe, les politiques d'austérité impactent les travailleuses, les travailleurs et la population dans leur quotidien. Les conditions de travail et d'accueil dans les services publics ne cessent de se dégrader, les droits des demandeurs d'emploi n'en finissent pas de régresser, sans oublier la réforme des retraites entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

L'inflation frappe de plein fouet, les fins de mois sont toujours plus difficiles, sans pour autant que les salaires, les pensions et les minima sociaux n'augmentent aussi rapidement.

Un nouveau modèle économique et social est possible

Avec la Confédération européenne des syndicats, nous demandons à sortir de l'impasse de la rigueur et du poison de l'austérité, contreproductive et destructrice d'emplois et de droits sociaux. Des plans d'investissements colossaux doivent voir le jour pour répondre aux défis du changement climatique et des transitions technologiques. Pour l'UNSA, salaires, pouvoir d'achat, transformation écologique, égalité femmes-hommes, sont les priorités de cette rentrée sociale.

Vu le contexte, le mouvement syndical français et européen se devait de faire entendre sa voix partout en Europe. À Paris, plus de 26 délégations de syndicats et fédérations de l'Europe territoriale étaient réunies aux côtés de la CES et de l'intersyndicale française pour peser sur les décisions, aussi bien françaises qu'européennes.

Risque de retour à l'austérité écarté provisoirement

Cette mobilisation a déjà porté ses fruits puisque le 17 octobre dernier, les États membres de l'Union européenne réunis, notamment pour discuter des modalités de retour des règles de stabilité et de croissance qui laissaient craindre la reprise d'un régime d'austérité, ont suspendu cette négociation.

Contre l'austérité et pour la justice sociale : on continue !

La secrétaire générale de la CES, Esther Lynch, remercie l'ensemble des organisations syndicales françaises, ainsi que leurs militant·e·s et adhérent·e·s, pour l'organisation des mobilisations et appelle à « maintenir la pression. »



Une nouvelle euro-manifestation se tiendra à Bruxelles le 13 décembre. Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous ! En attendant, signez la pétition que vous trouverez sur le site web de l'UNSA.

Rachel Brishoual

Assassinat de Dominique Bernard

Notre République attaquée



©Unclesam-stock.adobe.com

Alors que le pays s'apprêtait à commémorer le troisième anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty, c'est un autre enseignant, Dominique Bernard qui, à son tour, a été victime de la barbarie islamiste, le 13 octobre dernier à Arras.

Les faits se sont déroulés vendredi matin 13 octobre au lycée Gambetta, situé en centre-ville de la préfecture du Pas-de-Calais. Un ancien élève y a égorgé mortellement Dominique Bernard, professeur de français, et blessé trois autres membres du personnel de ce lycée. C'est une fois encore à l'École que le fanatisme a frappé. Mais au-delà, c'est bien un régime politique qui est visé. C'est sur ce constat que Laurent Escure a insisté en commentant cet assassinat : « *Dominique Bernard a perdu la vie parce qu'il incarnait tout ce que détestent les totalitaires : l'émancipation. Ce n'est pas l'École qui a été attaquée, c'est la République* ».

En 2020, on avait entendu certains commentateurs peu inspirés expliquer l'assassinat de Samuel Paty au motif qu'il avait montré les caricatures de Mahomet à ses élèves. Sans doute seront-ils à cours de justification pour commenter l'assassinat de Dominique Bernard. Comme le relevait Iannis Roder, directeur de l'Observatoire de l'Éducation à la Fondation Jean-Jaurès, « *Dominique Bernard a été tué parce qu'il était prof et parce qu'il était là. Cela change tout de la nature du danger qui pèse aujourd'hui sur l'École et la République. Il n'y a rien d'autre que la haine de ce que nous sommes et de ce que nous faisons. C'est la grande leçon à tirer de la mort de ce collègue* ».

De nombreux rassemblements se sont tenus dès le lendemain samedi 14 octobre puis dimanche et lundi, le 16, exactement

trois ans après la décapitation de Samuel Paty à quelques pas du collège du Bois d'Aulne, à Conflans-Ste-Honorine où il enseignait l'histoire. Le 17 octobre, la sœur de Samuel Paty, Mickaëlle, était auditionnée par une commission d'enquête sénatoriale. Elle y a souligné la part croissante des enseignants qui s'autocensurent dans leur cours : « *Il faut bien reconnaître que défendre les valeurs républicaines est bel et bien une prise de risque. La menace de se prendre une "Samuel Paty" est devenue l'arme de toute censure islamiste* ».

La courte échelle

Dans son communiqué du 14 octobre, Laurent Escure a replacé cet assassinat dans la situation politique du moment : « *Notre émotion, notre peine, notre colère sont immenses mais ils doivent savoir que nous ne céderons pas. Car en cédant, les barbares gagneraient et ils ne gagneront pas. Les islamo-fascistes trahissent et salissent les Musulmans qui vivent leur religion en paix avec celles et ceux qui croient ou ne croient pas et en paix avec la République. Les islamistes radicaux les jettent donc en pâture aux aboyeurs de l'extrême droite porteuse de racisme et de haine. Les islamo-fascistes et les identitaires d'extrême droite se font mutuellement la courte échelle. Il faut combattre les uns et les autres avec la même force* ».

Philippe Foussier



VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiaprosocial.fr/>**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

Télécharger dès à présent
l'application via

Pour Apple

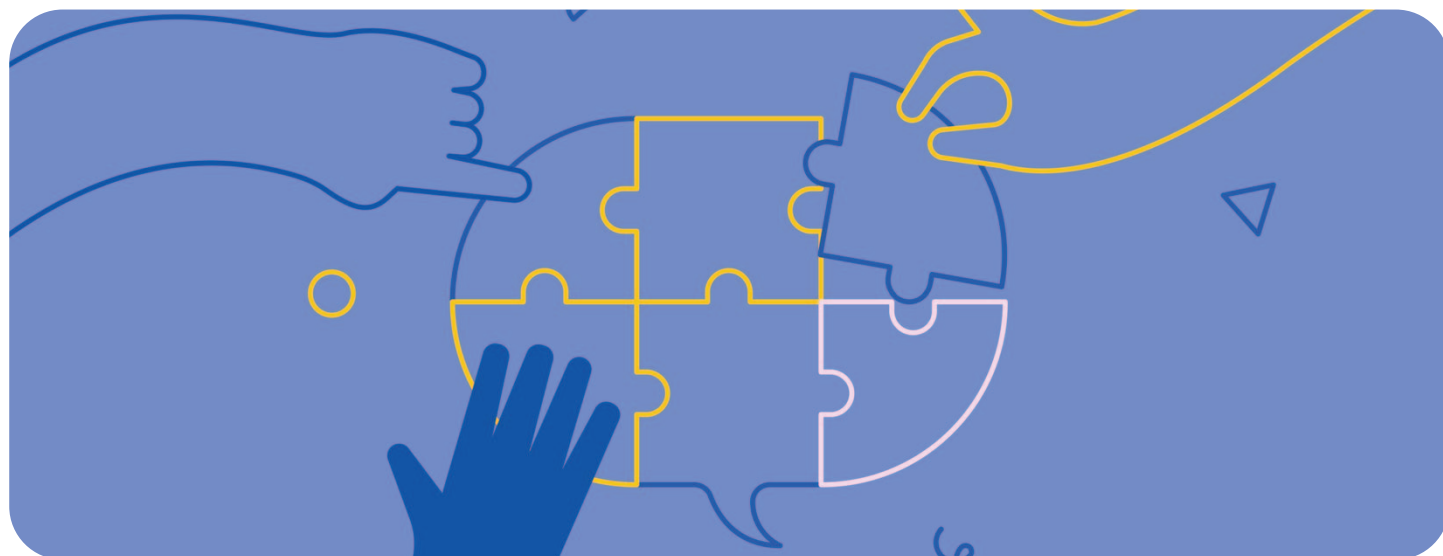


Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr

Dialogue social européen L'heure du bilan !



©Cienpies Design-stock.adobe

Le rôle du dialogue social européen est essentiel dans l'élaboration de normes sociales qui impactent notre droit national. Mais il reste peu connu. Et nombreux sont les citoyens européens à ignorer quels en sont les effets sur leurs conditions de travail et de vie au quotidien.

L'association Réalités du dialogue social, dont l'UNSA est membre, vient de lancer un cycle de rendez-vous en vue des prochaines élections européennes du 9 juin 2024. Une première conférence s'est tenue le 26 septembre 2023 sur le bilan et les défis du dialogue social européen. L'Unsa est intervenue à la table ronde « Quelle dynamique de la politique sociale européenne et de la négociation collective sur la mandature 2019-2024 ? ».

Dialogue social européen interprofessionnel

Le dialogue social européen n'est aujourd'hui évoqué qu'en terme de relance ou de renforcement, sans réussir à lui donner une réelle impulsion. Depuis 2015, les différentes initiatives qui ont mené au rapport Nahles, en 2021, sur le renforcement du dialogue social, ne semble pas produire d'effets.

D'un côté, le dialogue social interprofessionnel européen ne produit plus de normes juridiquement contraignantes et de l'autre, la qualité de la mise en œuvre des accords autonomes, par les partenaires sociaux nationaux, selon leurs pratiques et traditions propres, est questionnable.

Alors que son rôle est reconnu essentiel, les résultats du dialogue social européen ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées, notamment en raison du refus des employeurs d'engager des négociations à vocation législative ayant des effets concrets et positifs sur les conditions de vie et de travail des travailleuses et travailleurs européens et constituant un socle de normes sociales et de droits fondamentaux essentiel.

Mandat 2019-2024 : on peut mieux faire !

Si le mouvement syndical européen a salué les avancées de la directive sur les salaires minimums, il a regretté que la fixation d'un cadre minimum de rémunération ait échoué. Plusieurs questions : comment sera-t-elle transposée dans chacun des États membres ? Quid de l'objectif d'assurer un salaire juste et un niveau de vie décent ?

Le mouvement syndical européen est très inquiet, sur la négociation « télétravail et droit à la déconnexion » aussi bien sur le contenu, qui se vide au fur et à mesure de sa substance sous la pression des employeurs, que dans la forme. La perspective de redonner aux partenaires sociaux leur place de co-législateurs en matière sociale, par la transformation d'accords-cadres en directives, laissait entrevoir la reprise d'un dialogue social européen concret, effectif et de qualité. Un échec serait catastrophique pour le dialogue social européen et pour la confiance des citoyens européens en leurs institutions et les partenaires sociaux.

Concernant les travailleurs des plateformes et le devoir de vigilance, les négociations en cours témoignent d'un temps long législatif européen aujourd'hui peu adapté aux urgences, aux crises multiples et transformations rapides que nous vivons.

Rachel Brishoual

Planification écologique

Des mesures trop timides

Des mesurette plutôt qu'une véritable planification écologique. Est-ce cela l'« écologie à la française » ? Nous souhaitons, à l'UNSA, un véritable plan pour la transformation écologique et sociale de la France.

Le 25 septembre, le président de la République a détaillé les objectifs de la planification écologique qu'il retient pour le pays, dans une logique écologique qu'il veut « souveraine, compétitive et juste ».

Un bilan contrasté s'impose. Ainsi, quand le locataire de l'Élysée dit vouloir baisser la dépendance au glyphosate de 30 %, on se souvient qu'en 2017 le même promettait qu'on en sortirait sous 3 ans...

Même les bonnes nouvelles comme le développement de treize projets de RER métropolitains, avec l'engagement « dès aujourd'hui » de « 700 millions d'euros de l'État » pour accompagner ces chantiers, sont en réalité une mesure déjà annoncée en novembre 2022.

Concernant le logement, pas d'interdiction des chaudières à gaz comme l'Élysée s'y était d'abord engagé.

C'est l'incitation qui est désormais retenue, avec le triplement de la production en France des pompes à chaleur d'ici à 2027.

Quant au *leasing* de véhicules électriques à 100 € par mois en pré-réservation à partir du mois de novembre « pour les ménages les plus modestes », rappelons que pour nombre de ménages, cette somme c'est déjà trop.

Surtout, est-ce réellement éco-compatible quand on connaît le kilométrage nécessaire pour qu'un véhicule électrique présente un meilleur bilan carbone qu'un véhicule thermique ?

Est-ce compatible avec un système de leasing de véhicules neufs allant de 30 000 à 60 000 km par contrat ?

Si Emmanuel Macron a affirmé vouloir passer de 60 % d'énergie d'origine fossile à 40 % d'ici à 2030, il n'a pas annoncé de date de sortie du pétrole ou du gaz, se concentrant uniquement sur le charbon.

Or, ce dernier pèse moins de 1 % des GES et la France n'a plus que deux centrales de ce type en activité. C'est le pétrole et le gaz fossile qui sont de très loin les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre.

En revanche, on peut saluer l'annonce - en attendant les actes - d'un inventaire des ressources minières dont la France dispose, en particulier le nickel et le cobalt, pour sécuriser l'accès aux matières premières de la transition énergétique.



©IBEX.Medias-stock.adobe.com

Le président dit vouloir une « écologie basée sur la science et sur les résultats objectifs » qui prenne en compte la question du climat, de la biodiversité et des « ressources » (eau, matériaux, terres rares, etc.).

Mais que dire alors des préconisations des nombreux rapports du GIEC qui ne sont jamais ou presque retenues par les pouvoirs publics ?

L'UNSA prendra toute sa part dans la consultation pour la politique pluriannuelle de l'énergie (PPE) mais également dans le débat public sur l'éolien en mer et sur la « loi sur la production d'énergie ».

Encore faudra-t-il que le président écoute réellement et ne fasse pas semblant d'entendre.

Car si Emmanuel Macron affirme volontiers que les objectifs vertueux de la planification écologique dépendront des comportements de chacun, qu'il s'agisse des consommateurs, des producteurs ou des financeurs, il sera d'autant plus crédible qu'il montrera lui-même le bon exemple.

Hommage aux agents victimes du terrorisme

Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine, un nouveau drame a touché notre École, : un attentat au lycée d'Arras qui s'est traduit par la mort d'un professeur de français, Dominique Bernard. Trois autres agents de ce lycée ont été blessés.

C'est la fonction émancipatrice de l'École qui est visée.

Ces deux attentats nous rappellent que la France est toujours confrontée à la menace terroriste islamiste. Nous devons rester unis autour de notre École, dans la République, pour la combattre.

Nous devons continuer à défendre la laïcité, à lutter contre la violence et l'extrémisme islamiste.

Samuel Paty a été assassiné pour avoir montré, lors d'un cours sur la liberté d'expression, des caricatures du prophète Mahomet. Son assassinat, acte barbare et lâche, a choqué la France et le monde entier.

La laïcité est un principe fondamental de notre pays et de notre École. Elle garantit la liberté de conscience, la liberté d'expression et aussi l'exercice de toutes les religions. Elle est essentielle pour permettre le vivre-ensemble dans un pays pluriel comme le nôtre.

Si le 16 octobre 2023, l'UNSA Fonction publique a commémoré le souvenir de Samuel Paty et de Dominique Bernard, nous n'oublions pas les autres agents publics assassinés ces dernières années, victimes eux aussi d'attentats islamistes.

Et nous gardons également en mémoire toutes les victimes des terribles attentats qui ont frappé notre pays depuis 10 ans : Nice, Romans-sur-Isère, Villejuif, Strasbourg, Paris, Carcassonne, Marseille, Saint-Etienne-du-Rouvray, Toulouse, Montauban.

L'engagement des agents publics est plein et entier pour assurer leurs missions. Des agents ont été assassinés dans l'exercice de leur fonction : policiers, enseignants, agents du fisc, agents des routes, assistants sociaux, douaniers, agents pénitentiaires, inspecteurs du travail, infirmiers, aides-soignants...

L'UNSA Fonction publique salue leur mémoire. Ensemble, nous ne devons jamais les oublier.



©tatadonets_stock.adome.com

- Stéphanie Monfermé tuée dans son commissariat en 2021.
- Aurélia Trifino, Damien Ernest, Anthony Lancelot et Brice Le Mescam assassinés en 2019 lors de l'attaque contre la préfecture de police.
- Arnaud Beltrame, gendarme, qui a sauvé un otage au prix de sa vie à Trèbes en 2018.
- Xavier Jugelé, policier abattu sur les Champs-Élysées en 2017.
- Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider, policier et agente administrative, tués par un terroriste islamiste chez eux, à Magnanville, en 2016.
- Clarissa Jean-Philippe, jeune policière, tuée à Montrouge en 2015 juste avant la prise d'otages de l'Hyper Cacher, et Franck Brinsolaro, policier, mort lors de l'attaque contre *Charlie Hebdo* et Ahmed Merabet, policier abattu froidement juste après.

Luc Farré

Vers une meilleure prévoyance pour tous les agents publics



En présence de Stanislas Guerini, l'UNSA, la FSU, la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et Solidaires, représentant 80 % des agents ont signé.

L'UNSA Fonction publique a décidé, lors de son Bureau national du 12 octobre, de signer l'accord collectif sur la prévoyance dans la Fonction publique de l'État.

Après plus d'un an de discussions et de négociations, l'UNSA Fonction publique considère que cet accord, fruit d'un compromis, permettra à tous les agents publics de l'État, fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'État, de bénéficier d'une amélioration de leurs droits.

Ainsi, les congés « longue maladie » et de « grave maladie » seront mieux couverts, des rentes éducatives seront versées en cas de décès, l'invalidité des fonctionnaires sera renouvelée pour permettre le retour à l'emploi lorsqu'ils ne sont pas inaptes à toute fonction et l'acquisition de trimestres jusqu'à 62 ans est prévue. La révision du régime de l'invalidité améliorera effectivement à la fois la rémunération mais également les pensions des agents invalides.

De plus, l'UNSA Fonction publique exigeait que chaque agent puisse souscrire un contrat de protection sociale complémen-

taire en prévoyance simultanément avec la mise en œuvre du nouveau contrat de protection sociale complémentaire en santé, à adhésion obligatoire, prévue à partir de janvier 2025. L'UNSA Fonction publique estime que la participation de l'État employeur à la prévoyance complémentaire, portée à 7 €, favorisera l'adhésion du plus grand nombre d'agents.

L'UNSA Fonction publique a donc décidé de signer cet accord et sera vigilante à sa mise en œuvre conforme à l'intérêt de tous les agents.

De plus, elle exige la transposition des éléments d'amélioration statutaire obtenus à tous les agents de la Fonction publique hospitalière et de la Fonction publique territoriale. En effet, il appartient à l'État de garantir le statut de la Fonction publique, les droits de tous les agents, l'attractivité des trois versants de la Fonction publique et d'éviter l'émergence d'injustices inacceptables face aux aléas de la vie.

Luc Farré

Base de données économiques, sociales et environnementales

Mise à mal du dialogue social



©fizkes-stock.adobe.com

La Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE), dispositif indispensable d'information du Comité social et économique (CSE) est instituée par accord ou, à défaut, par l'employeur.

Le 4 octobre 2023, la Cour de cassation apporte des précisions à ce principe, en décidant que « *l'employeur n'est pas tenu d'engager des négociations pour la mettre en place* ». Il peut librement décider de s'en tenir à des « dispositions supplétives », existantes, par ailleurs, dans le Code du travail et qui se passent de toute négociation collective. Cette position a bien évidemment des conséquences sur le dialogue social...

La difficulté soulevée par l'arrêt met en relief l'ambiguïté de la rédaction des articles relatifs aux modalités de mise en place de la BDESE :

- l'article L. 2312-21 du Code du travail dispose, « *qu'un accord d'entreprise ou, en l'absence de délégué syndical, un accord entre l'employeur et le CSE définit l'organisation, l'architecture, le contenu et les modalités de fonctionnement de la BDESE* ».
- Les articles L. 2312-36 et R. 2312-10 du Code du travail prévoient, qu'en l'absence de l'accord prévu à l'article L. 2312-21, les modalités de mise en place de la BDESE sont établies par voie unilatérale. Sont concernés le contenu, la périodicité de la mise à disposition des informations, les conditions d'accès des représentants du personnel ou encore, l'obligation de discrétion dont ces derniers doivent faire preuve à l'égard des informations identifiées comme confidentielles.

Peut-on déduire de ces textes que, pour mettre en place une BDESE, il est nécessaire au préalable, de négocier, pour tenter de conclure un accord collectif ou, au contraire, que ces dispositions laissent à l'employeur une liberté de choix entre, d'une part, l'application directe de ce que lui permet le Code du travail

à défaut de négociation collective et, d'autre part, la voie du dialogue social ?

Dans les faits visés, le syndicat et plusieurs membres du CSE avaient sollicité, en référé, la suspension de la mise en place de la BDESE pour défaut de consultation et d'information du CSE. Pour les demandeurs, l'entreprise aurait dû engager au préalable une négociation avec les syndicats, sur « *son organisation, son architecture, son contenu et ses modalités de fonctionnement* ».

La Cour d'appel rejette ces demandes au motif que l'employeur n'avait commis aucun manquement, un tel accord n'étant pas obligatoire.

Le syndicat et les membres du CSE forment un pourvoi : pour eux, on doit déduire des textes une obligation préalable de négocier et de tenter de conclure un accord.

La Cour de cassation rejette malheureusement ce pourvoi. Le contenu de la base de données économiques et sociales pouvant, en l'absence d'accord, être déterminé par des dispositions légales et réglementaires qui pallient un accord collectif. La négociation préalable, prévue à l'article L. 2312-21 du Code du travail, ne présente pas de caractère obligatoire.

L'employeur n'a donc pas d'impératif à négocier une BDESE dans l'entreprise et encore moins, celle de conclure un accord. Il n'y avait pas de manquement de l'employeur.

Cette jurisprudence confère un caractère facultatif et distributif à la voie de la conclusion d'un accord collectif. C'est une restriction du droit, même si celui-ci est rédigé de manière équivoque... Sachons donc saisir toutes les opportunités des voies de droit nous permettant de négocier et de signer des conventions collectives de travail !

Christian Hergès
Responsable Juridique

Protection du lanceur d'alerte

Point sur la dénonciation de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime



©AmparoGarcia-stock.adobe.com

Le Code du travail et la directive UE 2019/1939 du 21 octobre 2019 instituent une protection des salariés « lanceurs d'alerte ». Celle-ci est d'ordre public. Elle ne peut faire l'objet d'aucune renonciation ni limitation de droit ou de fait d'aucune forme. La qualification juridique de lanceur d'alerte est essentielle pour bénéficier de cette protection. Selon l'article L. 1132-3-3 du Code du travail alinéa 1, « aucune personne ayant témoigné, de bonne foi, de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime dont elle a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions ou ayant relaté de tels faits ne peut faire l'objet des mesures mentionnées à l'article L. 1121-2 du Code du travail ».

Le lanceur d'alerte est ainsi celui qui révèle « sans contrepartie financière directe et de bonne foi ». Faut-il comprendre que, pour que la démarche du lanceur d'alerte soit de bonne foi, celle-ci doit être « désintéressée » ? C'est ce que la Cour de cassation, chambre sociale a précisé dans un arrêt du 13 septembre 2023 n° 21-22.30.

Un directeur des opérations embauché par une entreprise de sécurité, alerte, par deux lettres adressées au président de la société, des irrégularités relatives au non-respect de la réglementation des sociétés de sécurité. Moins d'un mois après l'envoi des courriers, le directeur est licencié pour faute grave. Ce dernier conteste son licenciement et saisit le conseil des prud'hommes. La Cour d'appel de Paris prononce la nullité du licenciement et condamne la société aux diverses sommes en conséquence. L'entreprise de sécurité forme un pourvoi en cassation, conteste la décision d'appel, estimant que le directeur ne pouvait bénéficier de la protection du lanceur faute de bonne foi et de

caractère désintéressé de son action. Elle invoque notamment que les faits litigieux ont été dénoncés postérieurement après que l'ancien directeur avait été informé de la prolongation de sa période d'essai et avait tenté de négocier de nouvelles conditions de travail plus avantageuses, ce qui, pour l'employeur démontrait qu'il n'était pas désintéressé dans cette dénonciation.

La Cour de cassation rejette le pourvoi, confirme la nullité du licenciement du directeur en raison de sa qualité de lanceur d'alerte.

Elle confirme le contrôle des juges du fond. Les faits signalés doivent être susceptibles de constituer un crime ou un délit. Dans notre affaire, tel était le cas puisqu'il s'agissait de vente de prestation de sécurité par une société non autorisée ainsi que de facturation illicite, susceptibles de caractériser un délit. Les juges du fond avaient bien relevé que le salarié n'avait pas dénoncé mensongèrement les faits. Pour la Haute juridiction, les juges n'avaient donc pas à rechercher le caractère désintéressé du salarié comme le leur demandait le pourvoi. Peu importait donc que le salarié ait signalé les faits pour « obtenir des conditions de travail plus favorables, tant au regard du montant de sa rémunération que d'avantages en nature ».

La notion de bonne foi nécessaire pour obtenir le statut de lanceur d'alerte « ne peut résulter que de la connaissance de la fausseté des faits qu'il dénonce et non de la seule circonstance que les faits dénoncés ne sont pas établis ». L'exigence d'une démarche désintéressée n'est pas requise en cas de témoignage de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime.

Sophie Riollet

En finir avec les inégalités femmes-hommes

Le gouvernement a annoncé la refonte de l'index égalité professionnelle pour enfin supprimer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes ainsi qu'une concertation sur la réforme du congé parental pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

L'UNSA a des propositions et demande l'ouverture des travaux en lien avec la transcription française de la Directive européenne.

L'index égalité professionnelle a été mis en place en 2018. Cet outil vise à renforcer les obligations de négociations d'accords égalité dans les entreprises et les branches pour aboutir à des actions concrètes. Il doit être amélioré car trop peu d'effet sur les salaires et de trop lentes évolutions dans les carrières sont constatés. À temps de travail et poste comparable l'écart de salaire est encore de 4,5 %.

L'égalité au travail ne repose pas uniquement sur cette discrimination salariale, d'autres facteurs doivent être pris en compte.

Les femmes sont plus fortement présentes dans les secteurs les moins rémunérateurs. Travailleuses de première ligne, elles sont directement impactées par les temps partiels, de plus en plus imposés, en particulier dans les activités tertiaires très féminisées. Les offres d'emplois peu qualifiées et les contrats de courtes durées se sont multipliés. Il faut commencer par :

- lutter contre les stéréotypes de genre, dès le plus jeune âge ;
- favoriser l'orientation vers les disciplines scientifiques et technologiques ;
- valoriser les compétences en augmentant l'accès à la formation continue et valoriser les métiers par l'augmentation des rémunérations.

L'organisation du travail est un autre facteur de maintien des inégalités professionnelles. Elle est en général peu propice à l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale. Les horaires et les conditions de travail sont rarement adaptés aux contraintes familiales. Il s'agit d'améliorer les politiques familiales en développant les structures d'accueil de jeunes enfants et de personnes âgées car beaucoup de femmes sont aidantes. L'UNSA formulera ses propositions d'amélioration pour la réforme du congé parental annoncé.

La Directive européenne vise à renforcer l'application du principe d'égalité de rémunérations pour un travail de même valeur.

Pour déterminer si les emplois peuvent être considérés de valeurs égales, il faut les comparer selon leur prédominance et les évaluer au regard des tâches effectivement accomplies.

Cette démarche devrait conduire à une **revalorisation professionnelle et salariale des emplois à prédominance féminine**, que ce soit dans le privé comme dans la Fonction publique.



©Nuthawut-stock.adobe.com

Cette directive interdit toute discrimination directe ou indirecte en ce qui concerne le recrutement, les conditions de travail, de rémunérations, la formation professionnelle et les promotions. Elle doit également encourager les employeurs à lutter contre le sexisme et le harcèlement au travail.

Les représentants des personnels devront prendre toute leur part dans l'élaboration de ces nouvelles constructions. L'UNSA demande davantage de moyens syndicaux pour que l'égalité professionnelle soit une priorité, avec des propositions d'actions concrètes. Cela passe par du temps d'analyse, de la formation au sein des CSE et un budget dédié. Lors de la Conférence sociale du 16 octobre, l'UNSA a demandé, avec l'ensemble des organisations syndicales, que la révision de l'index soit examinée rapidement et en même temps que la transposition de la Directive européenne.

Jessica Guineau



Guillaume G. sociétaire a dit :

“J’attends que mon conseiller me propose des contrats adaptés à mon évolution de vie.”

On s’adapte toujours à vous, Guillaume.

Bilan personnalisé

Faites **le point sur votre situation actuelle** avec votre conseiller.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



David Thomas, qui avait reçu le prix de la Nouvelle de l'Académie française en 2021 pour *Seul entouré de chiens qui mordent*, nous enchante à nouveau avec la parution de son dernier recueil *Partout les autres* couronné par le Prix Goncourt de la nouvelle 2023. Il y explore la nature humaine avec ses imperfections, ses violences, ses peines et ses joies, à travers une soixantaine de courts récits. On rit, on frissonne, on est ému et toujours délicieusement surpris par des chutes inattendues.

Partout les autres
de David Thomas
aux Éditions de l'Olivier



En 100 cartes claires et détaillées, Pascal Boniface et Hubert Védrine jettent un regard inédit sur la planète vue par ses principaux acteurs. Ils décryptent un monde complexe qu'ils rendent accessible à tous, en montrant qu'une des clés de l'avenir est de prendre en compte la diversité des points de vue selon les pays et les peuples. Voilà un livre indispensable à qui s'intéresse aux problématiques du monde actuel. Un tour du monde pour nous éclairer sur les enjeux politiques, économiques et énergétiques, le tout par deux pointures en la matière.

Atlas géopolitique du monde global, 100 cartes pour comprendre un monde chaotique
de Hubert Védrine et Pascal Boniface, cartographie
de Jean-Pierre Magnier
aux Éditions Armand Colin Fayard

3 questions à



1 Que pensez-vous du plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire présenté par le gouvernement après un nouveau suicide d'adolescent ?

Ce plan fait suite au programme pHARe, mis en place depuis 2021, qui a souligné la nécessité de former les professionnels. L'idée c'était alors d'avoir une équipe ressource formée dans chaque établissement, ce qui est loin d'être le cas actuellement. À l'exemple de certains pays nordiques, le plan du gouvernement prévoit notamment les cours d'empathie dès l'école maternelle. L'empathie est importante pour son caractère préventif, elle permet de se mettre à la place de l'autre, de prendre conscience des répercussions des actes que l'on commet.

Il faut aussi parler de solidarité, de respect, dès le plus jeune âge pour éviter des situations d'intolérance, d'intimidation, de harcèlement et ses conséquences sinon dramatiques, en tout cas graves comme la phobie scolaire, la déscolarisation. Une bienveillance générale est nécessaire dans l'établissement. Il est regrettable que la méthode de « préoccupation partagée » utilisée dans les établissements ne concerne que les personnes des équipes ressources. Une implication plus générale est laissée au bon vouloir des autres acteurs alors qu'il persiste encore un tabou, des politiques de l'autruche, du « pas de vague ». La facilité peut consister à dire : « ce n'est pas du harcèlement, ce ne sont que des chamailleries ». En fait, chacun a son rôle à jouer et élèves, personnels, parents doivent se sentir concernés et réagir face aux risques du harcèlement.

2 L'ambition du plan ministériel est de donner aux victimes la capacité de briser la loi du silence et prévoit d'aggraver les sanctions contre les agresseurs. Qu'en dites-vous ?

Aujourd'hui encore, c'est très compliqué pour les victimes d'en parler, de mettre des mots sur ce qu'elles subissent, malgré les informations dans les médias et la sensibilisation menée au sein de l'École. Les émotions vécues, la peur des représailles, de subir de plus lourdes atteintes, comme le sentiment de honte et de culpabilité bloquent la parole. Et les réseaux sociaux, le téléphone portable font que le harcèlement va se poursuivre à la maison et devenir encore plus insupportable, paraître plus insurmontable. Sans réaction des témoins, souvent les harcelés pensent qu'ils ont mérité ce qui leur arrive. J'insiste beaucoup sur le rôle déterminant des témoins. S'ils rient ou se taisent, ils deviennent complices, même sans le vouloir, de ces violences.

À la fin de mes interventions, des jeunes viennent vers moi pour se confier, pour dire qu'ils n'ont osé en parler à personne, ni à leurs parents, ni aux adultes de l'établissement. C'est pourquoi il est important que la vigilance s'exerce face à des signes, comme une brutale chute des résultats, des changements de comportement, des troubles de l'alimentation, autant d'alertes qui permettent de détecter une situation de harcèlement. Il existe une vulnérabilité du côté du harcelé, mais, souvent, aussi du côté du harceleur. Ce dernier a souvent eu, lui-même des blessures qui l'amènent à projeter inconsciemment sa souffrance

Noémya Grohan

Auteure de plusieurs ouvrages sur le harcèlement scolaire, Noémya Grohan a créé l'association GENER'ACTION SOLIDAIRE qui, depuis près de dix ans, sensibilise les élèves, les parents et les professionnels de l'Éducation nationale sur le harcèlement et le cyberharcèlement au sein des établissements scolaires.



sur l'autre. Soit parce qu'il a connu ce type d'agression, soit parce que, dans sa famille, il subit des violences. Tout acte de harcèlement est punissable, mais bien souvent la sanction n'est pas efficace et peut même avoir pour effet de rendre encore plus difficile la situation de la victime. Le changement d'établissement du harceleur, prévu dès le primaire par le plan ministériel, risque de déplacer le problème. Si ce jeune n'est pas suivi, pris en charge, si on ne lui permet pas de mettre des mots sur son attitude, de prendre conscience des souffrances qu'il a provoquées, il risque de recommencer.

3 Vous soulignez, dans votre ouvrage *De la destruction à la reconstruction*, que les séquelles post traumatiques peuvent être considérables bien des années plus tard. Vous avez été vous-même une élève harcelée. Comment vous en êtes-vous sortie ?

J'ai subi quatre ans le harcèlement au collège, et dix ans après cette période, j'ai souffert d'une dépression, d'une incapacité à me projeter dans l'avenir et d'un total manque de confiance en moi. Le harcèlement peut avoir des conséquences sur toute une vie. Même si, comme dans mon cas, on parvient à se relever, si on fait acte de résilience, ça laisse une blessure dans l'estime de soi.

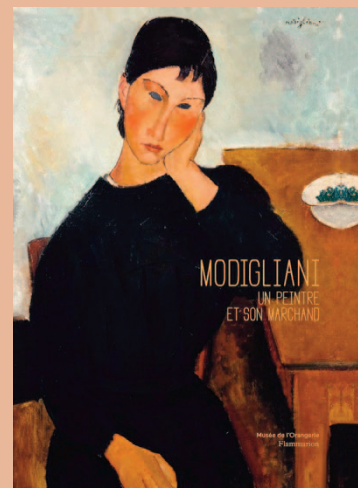
Au-delà des séances psychologiques, il faudrait, dans la durée, que les victimes aient un espace ressource où elles pourraient s'exprimer par le biais d'atelier d'écriture et de diverses activités pour retrouver cette estime de soi. Le grand

combat, c'est retrouver cette confiance qui nous a été volée.

Après le harcèlement, je n'ai pas eu de difficulté sur le plan social, notamment à me refaire des amis au lycée, à pratiquer à nouveau un sport collectif, mais l'impact a été très important sur la sphère scolaire. Même si j'ai obtenu mon baccalauréat, dans les différents cursus que j'ai commencés par la suite, au bout de quelque mois, je suis tombée en dépression et ai été contrainte d'arrêter mes études.

J'ai pu finalement m'en sortir, me reconstruire en donnant du sens à quelque chose qui n'en avait aucun, en agissant pour que d'autres ne passent pas par où je suis passée. Cela m'a donné une force, une véritable énergie. Mes interventions dans les établissements sont très appréciées, je suis auteure de plusieurs ouvrages, je forme aujourd'hui des adultes des équipes ressource.

Propos recueillis par
Jean-Pierre Gilet



Le Musée de L'Orangerie évoque les liens artistiques et amicaux entre Amedeo Modigliani, le maître du mouvement expressionniste et son marchand, Paul Guillaume. Une centaine de peintures, une cinquantaine de dessins, une dizaine de sculptures, des récits biographiques du collectionneur permettent de redécouvrir dans sa diversité l'œuvre de Modigliani, l'un des peintres les plus influents du XX^e siècle.

L'exposition Amedeo Modigliani. Un peintre et son marchand
est à voir au Musée de L'Orangerie
jusqu'au 15 janvier 2024



Avec environ 120 tableaux et œuvres sur papier, cette exposition retrace le parcours de Suzanne Valadon (1865-1938), peintre, dessinatrice et graveuse, de ses débuts comme modèle jusqu'à son apogée dans le Montmartre des avant-gardes. Elle souligne l'originalité de cette artiste audacieuse et indépendante, sous-estimée après sa mort, en lui redonnant la place qu'elle mérite dans l'histoire de l'art.

Suzanne Valadon : un monde à soi
est à voir au Musée d'arts de Nantes du
27 octobre 2023 au 11 février 2024

Trois portraits de militants créateurs de section

Des hommes et des femmes ont décidé de se prendre en main, pour faire avancer le dialogue social dans leur entreprise. Ils et elles ont créé une section syndicale UNSA dans leur entreprise, leur établissement. Nous vous les présentons ici.



Noël, 46 ans, informaticien depuis 17 ans chez SIRAIL à la Canourgue (48).

Le groupe SIRAIL conçoit, développe et fabrique des faisceaux de câbles et des racks pour les trains, les avions, les moteurs et les applications dans les environnements difficiles. Il possède 8 sites, dont deux en France, à Crespin (59) et La Canourgue (48).

« Élu sans étiquette, j'ai choisi de rejoindre l'UNSA afin de pouvoir déposer une liste au premier tour des élections professionnelles de novembre 2023. Avec l'UNSA je garde l'autonomie sur le terrain. Désormais, je vais pouvoir participer aux négociations annuelles. Nous allons travailler sur le changement de convention collective qui doit entraîner des modifications dans l'évolution des salaires ».



Yann, 60 ans, pharmacien expert sémantique depuis 7 ans à l'Agence du numérique en santé (75).

« L'agence qui dépend du ministère de la Santé permet d'accompagner l'État dans le développement de la e-santé en France. Elle a trois missions principales. Apporter des règles pour harmoniser les services digitaux, puis développer des services nationaux comme la messagerie sécurisée de santé et enfin, accompagner les acteurs pour développer les usages.

Déjà syndiqué à l'UNSA dans ma précédente entreprise, c'est naturellement que j'ai rejoint l'UNSA au sein de l'ANS. Je souhaite ouvrir une voie de dialogue social dans une entreprise dépourvue de section syndicale.

En association avec le CSE, nous souhaitons travailler sur les risques psychosociaux. Nous voulons trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour diminuer la charge mentale des salariés. L'objectif étant de limiter le turn-over et d'avoir des employés sereins à leur poste ».



Jonathan, 37 ans, directeur, salarié depuis 16 ans chez Babilou à Riom (63).

Le groupe Babilou Family est un réseau de crèches d'entreprises et de collectivités, leader mondial de l'éducation et de la petite enfance. Présente dans 12 pays, elle possède plus de trois mille crèches dans toute la France.

« Déçu par mon ancien syndicat, j'ai rejoint l'UNSA pour m'aider à préparer les élections professionnelles. J'ai été bien accompagné grâce à la plateforme UNSA PLEASE. Nos élections viennent de se terminer. Majoritaires, nous avons obtenu 9 titulaires non cadres et 7 titulaires cadres. Ce résultat permet à l'UNSA de rentrer dans la branche et de participer aux négociations.

Le monde de la petite enfance est très mal reconnu, et les salaires très bas. Nous souhaitons obtenir un treizième mois et des jours enfant malade ».

Abonnement UNSA

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

10€

8 numéros

Coupon à envoyer à :

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
(Chèque à l'ordre de l'UNSA)

L'UNSA TPE, votre syndicat !

Vous êtes 4,8 millions de salariés, femmes et hommes, à travailler dans de très petites entreprises (moins de 11 salariés), très petites associations, officines, boutiques souvent franchisées...

**Vous êtes salarié.es de TPE ?
L'UNSA a des solutions pour vous !
Comment s'informer ?**

Sur un site dédié aux salariés des TPE : tpe.unsa.org



➤ Les services UNSA TPE

- **Des offres spéciales et des réductions grâce à un CE***
Les avantages d'un CE ne doivent pas être le privilège des grandes entreprises. Pour les 4,6 millions de salariés TPE, notre service de réductions fonctionne chez des centaines de partenaires !
- **Des réponses aux questions que vous vous posez***
Avec l'accès à notre FAQ, vous pourrez vous renseigner en quelques clics sur la grande majorité des questions que vous vous posez... et aussi celles auxquelles vous n'auriez pas pensé. Le contenu est actualisé régulièrement pour vous renseigner sur vos droits les plus récents.
- **Une hotline pour bénéficier de conseils juridiques ****
Au téléphone, vous serez en contact avec des spécialistes du droit social qui vous donneront les renseignements juridiques dont vous avez besoin et vous conseilleront sur les démarches.
- **Un accompagnement de proximité ****
Si la situation le nécessite, nous pourrions vous accompagner personnellement et dialoguer avec votre employeur pour trouver les bonnes solutions. Mille correspondants de proximité sont présents sur l'ensemble du territoire.
- **Une protection juridique en cas de litige *****
En cas de difficultés très spécifiques, voire de recours devant les prud'hommes suite à un litige lié à votre activité charge (soumis à conditions), un professionnel vous répond.

Très petites entreprises, commerces, associations, cabinets... (moins de 11 salarié-es)

“Moi je suis abonné à UNSA TPE, et vous ?”

À partir d'1 € par mois (crédit d'impôt déduit)
Profitez de réductions exclusives, d'assistance juridique et d'une hotline pour répondre à vos questions.

Rejoignez-nous dès maintenant sur tpe.unsa.org

* inclus dans toutes les offres UNSA TPE

** incluse uniquement dans les offres Tranquillité et In Extenso

*** incluse dans l'offre In Extenso uniquement, après 6 mois d'ancienneté

➤ M'abonner ? c'est facile et c'est en ligne

- 1) Je crée mon compte sur tpe.unsa.org
- 2) Je choisis mon mot de passe
- 3) Je choisis mon offre d'abonnement
- 4) Je paie par CB ou Paypal (je peux résilier à tout moment)
- 5) Je profite de mes avantages d'abonné
- 6) Je suis conseillé et protégé en cas de souci.

**C'est décidé je m'abonne !
Je ne suis pas salarié.e de TPE ?
J'en fais bénéficier mes amis !**

**Plus d'informations ?
Contactez Virginie Dabbarh
responsable UNSA TPE tpe@unsa.org**

Gilles Mondon

À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES



Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

UpCoop élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.



Up cadhoc



Up chèque culture



Up sport & loisirs



Up kalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de l'

